

04 oct 2019 -12:22

CEF Transport | Etude pour la construction d'une deuxième voie sur le tracé du Rhin d'acier

Dans le cadre de son programme *Connecting Europe Facility - Transport*, l'Union Européenne va subventionner une étude visant à préparer la construction d'une deuxième voie sur la ligne 19 entre Balen Werkplaatsen et Neerpelt. Cette étude et les travaux qu'elle prépare s'inscrivent dans le projet plus vaste de réouverture du Rhin d'acier.

Le vendredi 27 septembre, la Commission européenne a présenté aux Etats membres les résultats d'[un appel à projets](#) qui s'est clôturé le 24 avril 2019.

Dans le cadre de cet appel à projets, un subside de 1,8 million d'euros a été alloué à Infrabel pour la réalisation d'une étude concernant la ligne ferroviaire n°19 qui traverse la province du Limbourg en direction des Pays-Bas. Cette étude, qui s'achèvera au premier trimestre 2022, a pour objectif de préparer la construction d'une seconde voie électrifiée d'une longueur de 13,3 km entre Balen-Werkplaatsen et Neerpelt. Plus spécifiquement, cette étude comprend toutes les analyses techniques, l'obtention des permis et la réalisation des études d'impact environnemental nécessaire pour entamer la construction de cette deuxième voie.

La construction de cette deuxième voie permettra d'augmenter sensiblement l'efficacité et la robustesse des services ferroviaires reliant la province du Limbourg à Anvers. Ce projet est complémentaire aux travaux d'électrification de la ligne 19 actuellement en cours et pour lesquels [un soutien financier européen de 18,5 millions €](#) avait été obtenu en 2017.

A plus long terme, le projet de construction d'une deuxième voie entre Balen Werkplaatsen et Neerpelt s'inscrit également dans le projet de réouverture du Rhin d'acier qui doit permettre de relier directement les ports belges à la région de la Ruhr en Allemagne en passant par le territoire néerlandais.

Le programme CEF-Transport et le SPF Mobilité et Transports

Le *Connecting Europe Facility - Transport* est l'instrument financier qui soutient la politique européenne en matière d'infrastructures de transport. Il doit notamment permettre de financer les projets transfrontaliers, la suppression des goulets d'étranglement et la création des liaisons manquantes sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Ce programme cible également les projets permettant de réduire l'impact environnemental et d'améliorer l'efficacité et la sécurité des différents modes de transport.

Pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier européen, les candidats doivent répondre aux appels à projets lancés par la Commission européenne.

Les demandes de subsides doivent impérativement être validées par les Etats membres concernés. En Belgique, suivant le type de projet, les demandes de subsides doivent être validées soit par le SPF Mobilité et Transports soit par les Régions. Le SPF Mobilité est entre autres responsable de la validation des demandes de subsides pour les projets ferroviaires.